Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 1 (1909)

Heft: 4

Artikel: L'action directe [suite]

Autor: Sigg, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382760

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Congrès des fédérations syndicales.

Le Typographenbund (Fédération syndicale des typographes de la Suisse allemande) a eu son assemblée des délégués et sa réunion générale annuelles, à Zurich, pendant les samedi et dimanche de Pentecôte. Cette fédération, qui représente la plus ancienne parmi les organisations syndicales en Suisse, avait à l'occasion du jubilé (cinquantenaire) décrété une amnistie générale, permettant à tous les typos exclus ou rayés jadis de l'état des membres, de se faire recevoir à nouveau comme membres de la fédération. Par cette mesure intelligente, bon nombre d'anciens camarades qui ont eu le temps de se corriger, sont revenus à la fédération et cette dernière compta 3045 membres au commencement de l'année 1909, contre 2859 membres au commencement de l'année 1908.

Par la propagande intense déployée dans le courant de l'année 1908, le «Typographenbund» avait donc gagné près de 200 membres et le nombre des sarrasins a joliment diminué. Les patrons qui avaient créé des caisses de secours spéciales pour les kroumirs, ont dû engager ces

derniers à former un «syndicat jaune»

Le rapport du comité central, qui a été adressé aux délégués un peu avant le congrès, constate que le 100 % des membres fédérés turbine maintenant dans les imprimeries qui respectent les tarifs établis. (Les patrons imprimeurs ont, il y a deux ans, convenu un tarif général avec le Typographenbund, tarif qui s'étend à la forte majorité des établissements en Suisse allemande.) En présence de 489 établissements qui ont accepté le tarif, il y a seulement 45 établissements qui ne l'ont pas admis.

Le rapport nous informe ensuite sur les salaires et les conditions de vie dans les différentes localités, puis nous constatons que 198 établissements accordent de 3 à 6 jours de vacances à 1440 ouvriers typographes et à 127

protes.

Le rapport financier nous apprend que la caisse générale (administration et résistance) a eu fr. 111,299. 41 de recettes et fr. 86,112.61 de dépenses. Le solde de l'année précédente était de fr. 30,685.33. Malgré la crise et les fortes dépenses dues à la fête du cinquantenaire, il y a donc eu une augmentation de la fortune de fr. 13,387.42. La caisse de secours en cas de maladie et d'invalidité accuse fr. 245,919.57 de recettes et fr. 232,488.55 de dépenses. Sa fortune se monte à Fr. 468,831.02 et 3045 membres font partie de la caisse de maladie.

A l'assemblée des délégués (29 mai), 21 sections étaient représentées par 35 délégués. Une convention, concernant l'appui mutuel en cas de conflit, à établir avec toutes les autres organisations de l'industrie des arts graphiques ou du livre, a été approuvée à l'unanimité.

Après avoir discuté longuement le projet du tarif général pour les compositeurs à la machine, rédigé par une commission mixte de patrons et ouvriers, l'assemblée des délégués décida à l'unanimité de recommander aux membres le rejet de ce tarif. La demande de plusieurs anciens membres, travaillant dans le canton du Tessin, de pouvoir rester membres du « Typographenbund » a été prise en considération. Parmi les questions diverses traitées en suite, nous constations que plusieurs propositions excellentes ont été faites dans l'idée de relever la vue et l'esprit des membres autant par rapport aux questions de métier qu'à celui des idées syndicales et sociales.

L'assemblée générale qui fut ouverte le dimanche matin, à 9 heures, à la Tonhalle, adopta les rapports des différentes caisses, ainsi que le compte rendu de l'imprimerie coopérative du Typographenbund.

Cette entreprise avait pu réaliser un bénéfice net de fr. 8389.43 en 1908. Une proposition de la section de Zurich, tendant à retirer le droit aux secours pour la

durée de 3 mois, à tous les membres de fédérations avec lesquelles des contrats de réciprocité ont été établis, qui accepteraient du travail dans le rayon d'activité du Typographenbund, sans avoir demandé aux fonctionnaires compétents des renseignements sur les conditions locales ou contre l'avis de ces fonctionnaires, a été approuvée.

Au sujet des dépôts de fonds il a été décidé de ne prendre en considération que des obligations dûment garanties par l'Etat ou par des communes ou celles de la Fédération suisse des sociétés coopératives et les hypothèques destinées à un but se rapportant directement à

la fédération.

Toutes les propositions tendant à une augmentation des secours ou chargeant la caisse d'une autre façon

furent ou retirées ou repoussées.

Berne a été confirmé comme «Vorort». A la fin de la séance, les typos furent exhortés à prendre une part active aux efforts tentés en vue de l'organisation des travailleurs auxiliaires des arts graphiques. Le camarade Greulich, qui faisait cette recommandation, déclara au nom du comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales, qu'une organisation aussi forte et si bien animée de l'esprit de solidarité entre collègues, devait toujours également songer à appuyer les camarades plus faibles et moins avancés d'autres corporations. C'est avec plaisir que l'on constate que beaucoup de camarades qui se trouvent actuellement à la tête du mouvement ouvrier ont fait leur école dans le «Typographenbund».

Note de la rédaction. Faute de place nous sommes obligés de renvoyer les rapports des congrès des relieurs et des typographes de la Suisse romande au prochain numéro.

SV

L'ACTION DIRECTE.

Par Jean Sigg.

(Suite.)

Dans le monde parlementaire, dans les mois qui suivirent le premier mai, on sembla avoir compris la nécessité aussi d'une politique de réformes sociales claire, allant droit au but. C'est ainsi que le ministre du commerce élabora une loi tendant à instituer un maximum légal de la durée de la journée de travail des ouvriers adultes dans l'industrie. On sait, en effet, que légalement c'est le décret-loi de septembre 1848 qui règle encore à ce jour la durée de ce travail, fixée à douze heures. Seuls, les ouvriers adultes des établissements mixtes, c'est-à-dire travaillant avec des femmes et des enfants, bénéficient de la loi Millerand-Colliard, du 30 mars 1900, instituant la journée de dix heures pour tout le personnel des établissements mixtes. Par le projet de loi du ministre Doumergue, les ouvriers de toute l'industrie bénéficieraient de la loi de dix heures. C'était là une réforme préparée depuis quelque temps déjà. L'Association nationale pour la protection légale des travailleurs avait institué sur ce sujet une très vivante et très utile enquête, suivie d'un exposé documenté, inspiré des rapports des inspecteurs du travail.

Par l'interprétation que donnait la cour de cassation à la loi de 1900, par la séparation des locaux à l'aide d'une simple cloison, le bénéfice de la journée de dix heures avait été ravi aux ouvriers adultes. Le projet actuel généralise la loi. Il sera dorénavant impossible de la tourner. La journée de dix heures sera la règle, en quatre ans, pour tous les ouvriers français. Le projet en question renferme aussi des dispositions pour l'obligation de l'affichage de l'horaire, pour la fixation d'un maximum de dérogations à accorder, et il établit pour les magasins de charcuterie, de boucherie, etc., le principe du grand repos ininterrompu entre deux journées de travail.

Enfin pour les industriels faisant travailler à domicile, il prévoit l'obligation de tenir à jour un registre indiquant les noms et domiciles des personnes qu'ils emploient, ce qui est un commencement de législation protectrice des ouvriers et ouvrières de l'industrie à domicile.

Malheureusement, jusqu'à maintenant, ce projet est resté dans les cartons du ministère qui ne se presse pas, en face d'une classe ouvrière mal organisée, et qui ne procède pas avec la continuité qui seule assure les victoires certaines, mais seulement par soubresauts.

Et j'en arrive maintenant aux conceptions quelque peu nouvelles, pour les ouvriers français du moins, qui ne le sont plus du tout pour ceux de nombre d'autres pays, et que l'on rencontre, ardemment discutées, dans les journaux professionnels ouvriers.

C'est tout d'abord celle des *mutualités* que nombre de syndicats ouvriers sont en train de constituer. Ils ont été frappés, en effet et avec raison, du petit nombre de ceux qui sont organisés, au regard des chiffres de syndiqués que peuvent accuser d'autres pays, comme l'Angleterre ou l'Allemagne. De plus, l'ouvrier français n'est nullement hostile aux institutions de mutualité. Et ce qui explique que souvent il reste en dehors du syndicat, c'est qu'il n'y voit aucun avantage immédiatement palpable. Il s'adresse alors aux autres mutualités, en dehors du syndicat - sociétés mutuelles de prévoyance et de secours en cas de maladie — et se place ainsi sous la coupe de patrons ou de rentiers qui, avec un esprit très pratique, se sont mis à la tête de ces organisations. Et peu à peu, les ouvriers perdent de vue l'intérêt qu'il y a pour eux à défendre leurs intérêts de classe.

Si les ouvriers de France comprennent maintenant l'importance qu'il y a pour eux d'instituer ces mutualités au sein même de leurs syndicats, le pas sera vite franchi qui les conduira aux *fortes cotisations*, leur permettant la création des services du viaticum, des secours en cas de chômage, des secours aux victimes des listes noires, des retraites, des sommes payées au décès, etc. Les adversaires de cette conception de l'organisation professionnelle ouvrière — les anarchistes et les syndicalistes purs — tentent de faire croire que le régime des fortes cotisations et des mutualités enlève aux syndicats leur esprit révolutionnaire et les prive de toute vie, alors que c'est

tout le contraire. Des syndicats à base financière sérieuse attirent les ouvriers, et les meilleurs les tout premiers. Et au moment de la lutte, il n'y a pas à craindre, comme c'est malheureusement trop souvent le cas aujourd'hui, l'apparition des «jaunes». Et puis les maisons du peuple et les maisons des syndicats, n'ont-elles pas été créées avec l'argent provenant des fortes cotisations? Et ce fut un beau jour, n'est-il pas vrai, que celui où l'on put se passer de la subvention des municipalités.

Voici ce que dit, à ce propos, Victor Renard, de

la puissante Fédération du textile:

« Les syndicats qui, en France, ont reconnu l'efficacité de l'organisation à bases multiples, sont ceux qui résistent le plus aux tempêtes économiques. Chez nous, les textiles, ce sont les syndicats de Roubaix, de Lille, d'Halluin, de Comines, de l'industrie lainière de Reims, de Saint-Dié et d'ailleurs qui s'acheminent de plus en plus vers cette méthode même qu'il faut s'évertuer à savoir payer de fortes cotisations, comme le font les fédérés du livre, les mécaniciens, les verriers, les métallurgistes et d'autres; nous nous efforcerons, dans notre prochain congrès national qui doit se tenir dans la ville de Saint-Dié, de persuader nos membres que l'avenir des organisations syndicales et fédérales ne sera réalisé que par des cotisations sérieuses qui, seules, nous permettront d'intensifier notre mouvement.

Avant toute action, il faut la conception, et, pour mener celle-ci à bien, il faut savoir s'imposer des sacrifices, sans lesquels il n'y aura ni amélioration, ni affranchissement!»

Quel est le langage que tiennent aujourd'hui un grand nombre de militants syndicaux français, à propos de l'organisation des grèves? Le même absolument que celui que nous tenons en Suisse, et que tient l'Union suisse des fédérations syndicales, dans sa

propagande orale et ses brochures.

« Tout d'abord, dès qu'un différend survient dans un établissement quelconque, et que l'on suppose qu'il en résultera la grève, on doit immédiatement en faire part et à son syndicat local, et à sa bourse du travail, ainsi qu'à sa fédération nationale. organisations devront, à leur tour, tenter d'intercéder auprès des adversaires et ce en s'inspirant des doléances des grévistes. Si la première tentative de conciliation provoqée n'a pas donné de résultats positifs, il y a lieu, pour les groupements, avant de rompre tous pourparlers, et, partant, de déclarer la grève, de s'entourer de toutes les garanties nécessaires pour éviter une défaite. Ces garanties sont de deux sortes: les unes ont trait aux futurs grévistes, les autres concernent les patrons. Pour ce qui est des ouvriers, les fonctionnaires syndicaux et fédéraux, ainsi que les militants, devront s'inspirer de la mentalité ou pour mieux dire de la psychologie des combattants qui vont entrer en ligne. Outre cela, l'enquête devra porter plus spécialement — non sur les camarades qui parlent le plus fort et font les grands gestes - mais sur les ouvriers qui ne disent rien, et dont le passé à l'atelier n'a pas toujours été des plus corrects vis-à-vis de leurs compagnons de chaîne. Là ne doit pas s'arrêter l'œuvre citée plus haut. Il faut, en plus, s'enquérir du nombre de ceux qui sont chargés de famille et qui ne possèdent aucune avance, se renseigner, d'autre part, si, dans l'industrie en cause, d'autres conflits n'existent pas déjà, rechercher quelles sont les ressources approximatives sur lesquelles on peut tabler, tant au syndicat que des souscriptions locales ou de la fédération à laquelle on est affilié, et enfin indiquer les hommes sérieux et conscients qui sont capables de former un comité de grève habile, et pouvant parer à toutes les nécessités inéluctables à la réussite de toute grève.

Les garanties concernant le ou les patrons que l'on se dispose à combattre, consistent d'abord à s'assurer si le conflit en vue n'est pas fomenté par l'adversaire. A cet effet, il y aura lieu de se rendre compte s'il n'y a pas pénurie de travail, si les commandes abondent, si aucune des livraisons à faire n'a de retard, et aussi quelles pourraient être les succursales de l'établissement, tant en France qu'à l'étranger, ou bien encore des constructeurs similaires qui pourraient entreprendre les travaux laissés en souffrance. Dans un autre ordre d'idées, il y aura également lieu de connaître le crédit qu'aura le patron, autrement dit quelle est sa situation financière.

Ces précautions essentielles prises, si les résultats des enquêtes sont bons, ou simplement passables, on peut tenter de cesser le travail. Ce faisant, tout le monde marchera avec d'autant plus de vigueur que l'on se sera mis avec juste raison dans l'idée que la plus grande partie des atouts se trouve du côté des ouvriers.

Cependant, si les renseignements dont on s'est entouré, laissent planer par trop de doutes, il faudra être prudent. Dans ce cas, les militants ne devront pas hésiter un seul instant à déclarer aux intéressés que le moment n'est pas propice pour se mettre en lutte, et qu'il vaut mieux attendre une époque plus opportune et plus heureuse, ce qui permettra de mieux s'armer pour la résistance. »

Ce langage est si nouveau chez des militants syndicaux de France, que j'ai cru bien faire en donnant toute entière cette citation d'un article de *l'Humanité*. Elle date de *juin 1907*, ce qui en caractérise encore plus la portée.

Le problème des *secours de grève*, de l'organisation financière des mouvements de revendications de la classe ouvrière ne préoccupe pas moins ceux qui, dès maintenant, en France, ne se payent plus de mots.

« La question de secours de grève, contrairement à d'arbitraires affirmations, ne saurait être considérée comme négligeable et n'ayant qu'une influence secondaire sur l'issue des conflits. Il faut, malgré tout, songer que les forces humaines ont des limites, et que l'énergie et la volonté qui en sont l'expression, s'éteignent lorsque l'organisme se trouve compromis par des privations excessives et anormales. La question se pose impérieusement, et elle se posera implacablement, juqu'au moment où le progrès ayant accompli de nouvelles étapes, la vie matérielle des hommes ne sera plus gênée par la manifestation de leurs conceptions et l'exposé de leurs désirs.

Dans la situation sociale actuelle, la classe ouvrière, aux prises avec l'exploitation capitaliste, en est encore à la période des luttes barbares, des sacrifices inouïs, des répressions implacables, et c'est dans cette période que l'organisation doit vivre et lutter, en tenant compte de ses lourds besoins. Il ne peut être raisonnablement question d'éviter l'intégralité des sacrifices; il s'agit, au contraire, et tout simplement d'en assurer la durée et l'efficacité.

La grève n'est avant tout qu'une convulsion de colères accumulées, provoquée par la compression et l'étouffement de la conscience ouvrière. Elle est la manifestation du désordre inévitable que produit la mise en contact de l'indépendance et de l'autorité cupide et rétrograde. Elle est de nos jours le seul moyen pratique susceptible d'entraver réellement le fonctionnement de l'infernal et dévorant mécanisme d'exploitation, de servitude et d'humiliation.

Toujours, la grève, sans préjudice de son dénouement, produit des résultats, toujours elle témoigne l'insécurité, l'instabilité et les dangers toujours plus menaçants de l'ordre des choses établi; malgré tout, elle est l'indice de l'impatience et de la haine que recèle la classe exploitée dans son sein. Mais cela, ce sont les *satisfactions insaisissables*, considérables sans doute, mais qui exigent, pour être appréciées, une philosophie combattive et une profonde conscience.

Les travailleurs, dans leur ensemble, luttent surtout pour des revendications précises et déterminées. La victoire, pour eux, doit être palpable, certaine, et non théorique. Et c'est pourquoi, si le syndicalisme révolutionnaire veut s'assurer la pleine possession et l'usage constant de cette arme imparfaite d'opposition, de désordre économique et de décomposition sociale, il lui faut en adoucir pour les travailleurs les douloureuses et décourageantes conséquences.

(A suivre.)

5

Notes statistiques.

Des conditions de travail et salaires des ouvriers métallurgistes à Zurich.

A. La journée de travail. Environ 4500 ouvriers métallurgistes sont occupés à Zurich, sur lesquels ont compte 1700 syndiqués dans la section mixte et 650 dans la section de la Neumühle, en tout 2350 syndiqués. Sur ces derniers, 400 environ travaillent 9 heures et tous les autres, à l'exception d'une centaine, font 9½ heures par jour.

B. Les salaires, En 1907, la moyenne des salaires

pour: était de ct. à l'heure 168 ferblantiers	67 métallurgistes des différentes branches occu- était de ct. pés dans des fabriques d'articles en métaux 62,2 36 monteurs sur installations		
Total 744 ouvriers métallurgistes gagnant en moyenne 58,88 ct. à l'heure. En 1908, on a constaté que la moyenne des salaires pour métallurgistes fetait de ct. 209 dans des fabriques d'automobiles	sur les contributions versées au secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales, destinées à la couverture des frais de procès de la maison Bell & Cie contre T. Koch: 1. Ouvriers sur pierre, Zurich fr. 5.— 2. » lithographes, Aarau » 5.— 3. » brasseurs, Genève » 5.— 4. » métallurgistes (section rom.) Genève » 22.— Total fr. 37.— Nous exprimons ici aux donateurs, au nom du camarade T. Koch, les remerciements les plus sincères. Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.		

Union suisse des fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le II^{me} trimestre 1909

Kapport de Caisse pour le 11 d'infestre 1909						
Recettes.	Fr.	Ct.	Dépenses.	Fr.	Ct.	
1. Solde du I ^{er} trimestre	745	81	1. Şalaires du secrétaire et de l'adjoint		To the	
2. Cotisations:			(pour trois mois)	1575	-	
a) Cotisations pour le I ^{er} tri-			2. Assurances	30	51	
mestre de 16 fédérations			3. Indemnités aux membres du Comité	97	35	
pour 48,039 membres masculins et pour 7418			directeur pour les séances 4. Subventions (au secrétariat des ou-	91	3:	
membres féminins . Fr.4657.35			vrières, fr. 1000, au bureau inter-			
b) Cotisations pour le II ^{me}			national pour la protection ou-			
trimestre de 4 fédérations			vrière, fr. 2.12)	1002	1:	
pour 17,450 membres			5. Achat de livres et brochures, abon-			
masculins et pour 500			nement de journaux	179	6	
membres féminins . Fr.1593.—			6. Administration:	1046	2	
Total pour cotisations	6250	35	a) Matériel de bureau et mobilier . b) Frais de ports et téléphone	1046 52	3	
3. Prix de vente pour une machine à	170		c) Loyer, éclairage et nettoyage du	32	,	
écrire usagée et pour divers écrits la Pour les victimes de la grève des	170		bureau	142	0	
postiers en France	150		7. Imprimés (Revue exceptée)	422	2	
			8. Délégations et propagande, y com-			
			pris l'abonnement général du secré-	400		
			taire, pour six mois	400	7	
			9. Revue syndicale, édition allemande, les N ^{os} 1 et 2	535	4	
			Revue syndicale, édition française.	192	8	
			10. Divers: Aux victimes de la grève			
			des postiers en France	150	-	
			Total des dépenses	5826	4	
ENGLISH CONTRACTOR OF THE STATE	HO 60 11		Solde à nouveau compte	1489	73	
Total	7316	16	Total _	7316	1	
Pour extrait conforme:		Le se	crétaire: Les vérificate	urs:		
Berne, le 9 juillet 1909,				Brunner		